L'ABEILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS--SUPPLEMENT.

Bureau—rue de Chartres No. 73. NOUVELLE ORLEANS, 16 NOVEMBRE, 1883. 56eme Annee

Ventes pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES, PAROISSE D'ORLEANS, TROISIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siége la Cour Civile de District de la dite paroisse, donnant sur le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le 1er jour de décembre A. D. 1883, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de satisfaire la collection des taxes imposées dans l'année 1880, ensemble avec les intérêts s'y rattachant, à partir du 31ème jour de décembre, 1881, au taux de 2 pour cent par an jusqu'à complet paiement de tous les frais.

ST. UPERY, BERNARD — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Français, [illegible], désigné comme lot No. 12 de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. 12 mesure 34 pieds de face à la rue Champs Elysées sur 96 pieds de profondeur.

SABATIER, GUSTAVE—Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Kerlerec, Remparts et St. Claude, désigné comme lot No. 12 de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. 12 mesure [illegible] pieds de face à la rue Columbus sur [illegible] pieds de profondeur.

SHAFER, J. M. — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un demi d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marais, Columbus, Laharpe et Villeré, désigné comme un demi du lot No. 12 de l'îlet No. 563; le dit demi du lot No. 12 mesure 17 pieds de face à la rue Marais sur 980 pieds de profondeur.

STAFFORD, MARY—Taxe de 1880, montant à........$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Français, Union et Prosper, désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. 749; le dit lot No. 5 mesure 29 pieds de face à la rue Claiborne sur 100 pieds de profondeur.

SAUNDERS, L. —Taxe de 1880, montant à........$0 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Solidelle, Nouvelle-Orléans, St. Bernard et Joséphine, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 590; le dit lot No. 6 forme l'encoignure des rues Solidelle et Nouvelle-Orléans et mesure 64 pieds de face à la rue Solidelle sur 180 pieds de profondeur.

SNAER, FRANÇOIS— Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Lapeyrouse, Onzaga et Johnson, désigné comme lot No. 15 de l'îlet No. 983; le dit lot No. 15 mesure 31 pieds de face à la rue Prieur sur 56 pieds de profondeur.

SNAER, FRANÇOIS—Taxe de 1880, montant à........$0 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Lapeyrouse, Onzaga et Johnson, désigné comme lot No. 16 de l'îlet No. 983; le dit lot No. 16 mesure 29 pieds de face à la rue Prieur sur 139 pieds de profondeur.

SNAER, VICTORIA— Taxe de 1880, montant à........$2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Lapeyrouse, Onzaga et Johnson, désigné comme lot No. 17 de l'îlet No. 983; le dit lot No. 17 mesure 25 pieds de face à la rue Prieur sur 148 pieds de profondeur.

SAVORY, CHAS.—Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, St. Antoine, Joséphine et Célestine, désigné comme une partie du lot No. 4 de l'îlet No. 910; la dite partie du lot No. 4 mesure 16 pieds de face à la rue Bagatelle sur 122 pieds de profondeur.

SAUTON, PIERRE M.—Taxe de 1880, montant à........90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, St. Antoine, Génie et Libéral, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'îlet No. 1655; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 63 pieds de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds de profondeur.

SCHWAGER, MME MARGARET—Taxe de 1880, montant à........$1 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Aubry, Rocheblave, D'Abadie et Dorgenois, désignés comme lots Nos. 13 et 14 de l'îlet No. 1197; les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent 62 pieds de face à la rue Aubry sur 100 pieds de profondeur et forment l'encoignure des rues Aubry et Rocheblave.

SCHWAGER, MME MARGARET—Taxe de 1880 montant à........$4 [illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Aubry, d'Abadie et Dorgenois, désignée comme une portion de l'îlet No. 1209; la dite portion mesure 120 pieds de face à la rue Rocheblave sur 120 pieds de profondeur.

SCHWAGER, VEUVE VICTOR—Taxe de 1880, montant à........$1 [illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Aubry, D'Abadie et Tonti, désignée comme une portion de l'îlet No. 1197; la dite portion mesure 56 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 120 pieds d'un côté et 162 pieds de l'autre côté.

SANCHEZ, EMMA — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Français, Vertus, Champs-Elysées et Force, désignés comme 4 lots de l'îlet No. 1269; les dits 4 lots forment l'encoignure des rues Français et Vertus et mesurent 120 pieds de face à la rue Français sur 120 pieds de profondeur.

SANCHEZ, EMMA — Taxe de 1880, montant à........$1 [illegible]
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Vertus, Antonia, St. Antoine et Magistrat, désignés comme 8 lots de l'îlet No. 1290.

SANCHEZ, EMMA — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Antoine, Antonia, Lot et Hope, désignés comme 8 lots de l'îlet No. [illegible]; les dits 8 lots mesurent 240 pieds de face à la rue St. Antoine sur [illegible] pieds de profondeur.

SANCHEZ, EMMA — Taxe de 1880, montant à........$2 [illegible]
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Antonia, St. Bernard, Lot et Hope, désignés comme 10 lots de l'îlet No. 1300.

SABATIER, G. et J. LAVIE—Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Onzaga, D'Abadie, l'allée Rousselin et la rue Dorgenois, désignée comme une portion de l'îlet No. [illegible]; la dite portion mesure 35 pieds de face à la rue Onzaga sur 120 pieds de profondeur.

ST. CYR, S. L. — Taxe de 1880, montant à........40c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Antoine, Lot, Bagatelle et Hope, désignée comme une portion de l'îlet No. 1301; la dite portion forme l'encoignure des rues St. Antoine et Lot et mesure 64 pieds de face à la rue St. Antoine sur 120 pieds de profondeur.

ST. CYR, S. L. — Taxe de 1880, montant à........40c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hope, Lot, Bagatelle et St. Antoine, désignée comme une portion de l'îlet No. 1301; la dite portion mesure 64 pieds de face à la rue Hope sur 120 pieds de profondeur.

ST. CYR, S. L. — Taxe de 1880, montant à........60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, Lot, Hope et St. Antoine, désignée comme une portion de l'îlet No. 1301; la dite portion forme l'encoignure des rues Bagatelle et Lot et mesure 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur.

ST. CYR, S. L. —Taxe de 1880, montant à........40c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lot, Bagatelle, Hope et St. Antoine, désignée comme une portion de l'îlet No. 1301; la dite portion mesure 64 pieds de face à la rue Lot sur 100 pieds de profondeur.

SAMPSON, SUC. C. C.—Taxe de 1880, montant à........$3 [illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Habana, Warsaw et Hope, désignée comme une portion de l'îlet No. [illegible]; la dite portion de terre mesure 147 pieds de face à la rue Hope et 173 pieds à l'arrière sur 112 pieds de profondeur.

SAMPSON, SUC. C. C. — Taxe de 1880, montant à........$7 [illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la rue Habana, l'Avenue Londres, les rues Hope et Duels, désigné comme l'îlet (et améliorations) No. 1842; le dit îlet (et améliorations) No. 1842 mesure 319 pieds sur 330 pieds.

SCHWARTSBERGER, MICHAEL—Taxe de 1880, montant à........$1 [illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Union, Bagatelle, Hope et Duels, désignée comme une portion de l'îlet No. 1842; la dite portion de terre mesure 64 pieds de face à la rue Union sur 100 pieds de profondeur.

SARRAZIN, ARNAUD—Taxe de 1880, montant à........$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la Route St. Jean, les rues Florida, Encampment et [illegible], désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la Route St. Jean sur 73 pieds de profondeur.

ST. MARTIN, PAUL—Taxe de 1880, montant à........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Aubry, O'Reilly, Clay et Dupré, désigné comme lot No. 3 de l'îlet No. 1371; le dit lot No. 3 mesure 36 pieds de face à la rue Aubry sur 135 pieds de profondeur.

SANARENS, J. B. — Taxe de 1880, montant à........$1 70
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Industrie et Agriculture, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 1713; le dit lot No. 6 mesure 64 pieds de face à la rue Français sur 156 pieds de profondeur.

STAES, JOHN E—Taxe de 1880 montant à........$1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété faisant face au Canal Marigny, comprenant les îlets Nos. 1849 à 1953, 2112, 2119, 2280 à 2363, 2488 et 2491 à 2496; la dite portion mesure 156 pieds de face au Canal Marigny sur 545 pieds de profondeur.

SWADLEY, WM. W.—Taxe de 1880 montant à........90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bruxelles, Warsaw, Manuel et Beauregard, désignée comme une portion de l'îlet No. 2560.

SWADLEY, WM. W.—Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain demi îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bruxelles, Warsaw, Manuel et Foy, désigné comme un demi de l'îlet No. 2560.

SWADLEY, WM. W.—Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain demi îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Paris, les rues Hamburg, Manuel et Foy, désigné comme un demi de l'îlet No. 2579.

SWADLEY, WM. W.—Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain demi îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Paris, les rues Hamburg, Cato et Foy, désigné comme un demi de l'îlet No. 2582.

SWADLEY, WM. W.—Taxe de 1880, montant à........60c
Deux tiers d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Paris, les rues Hamburg, Cato et Foy, désignés comme deux tiers de l'îlet No. 2582.

SWADLEY, WM. W.—Taxe de 1880, montant à........60c
Deux tiers d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Paris, les rues Hamburg, Cato et Solon, désignés comme deux tiers de l'îlet No. 2580.

SWADLEY, WM. W. —Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Madison, Duplessis, Cato et Foy, désigné comme l'îlet No. 2669.

SWADLEY, WM. W.—Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain huitième d'îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jumonville, Duplessis, Cato et Foy, désigné comme un huitième de l'îlet No. 2666.

SWADLEY, WM. W.—Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jumonville, Duplessis, Cato et Solon, désigné comme l'îlet No. 2668.

SWADLEY, WM. W.—Taxe de 1880, montant à........30c
Un certain tiers d'îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par le Bayou St. Jean, les rues Pertin, Cato et Foy, désigné comme un tiers de l'îlet No. 2601.

SWADLEY, WM. W.—Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Preaux, Deléry, Pelopidas et Solon, désigné comme l'îlet No. 2667.

SWADLEY, WM. W.—Taxe de 1880, montant à........90c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jumonville, Duplessis, Pelopidas et Livingston, désigné comme l'îlet No. 2662.

SCHAEFER, G. B. — Taxe de 1880, montant à........$1 [illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Stephen Girard et [illegible], désignée comme une portion de l'îlet No. [illegible]; la dite portion de terre mesure [illegible] pieds de face à la rue Champs Elysées sur [illegible] pieds de profondeur.

SCHAEFER, Vve W. F. — Taxe de 1880, montant à........$2 40
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations, qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Tricou, Deléry et Royale, désignée comme une portion de l'îlet No. 299; la dite portion de terre mesure 56 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur.

SCHROEDER, D. F.—Taxe de 1880, montant à........90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Royale, Tricou, Deléry et Dauphine, désignée comme une portion de l'îlet No. 299; la dite portion de terre mesure 31 pieds de face à la rue Royale sur 120 pieds de profondeur.

ST. MARTIN, MME BARTHOLOMEW—Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Andry, Egana, Bourgogne et Dauphine, désigné comme lot No. 20 de l'îlet No. 325; le dit lot No. 20 mesure 30 pieds de face à la rue Andry sur 101 pieds de profondeur.

STARAT, JOSEPH ou SCHLEROTH—Taxe de 1880, montant à........$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Piété, Désirée, Remparts et St. Claude, désigné comme lot No. 11 de l'îlet No. 360; le dit lot No. 11 mesure 32 pieds de face à la rue Piété sur 120 pieds de profondeur.

SANDER, JOHN A. — Taxe de 1880, montant à........45c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gamory, Lizardi, Marais et Urquhart, désignés comme trois lots de l'îlet No. 487.

SCHANTZ, G., et G. STOLL—Taxe de 1880, montant à........75c
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Désiré, Elmire, Robertson et Claiborne, désignés comme lots Nos. 8 à 12 de l'îlet No. 657; les dits lots Nos. 8 à 12 mesurent 142 pieds de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur.

ST. MARC, A. CORNEILLE— Taxe de 1880, montant à........5c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Benton, Gordon, Joséphine et Célestine, désigné comme l'îlet No. 981; le dit îlet No. 981 mesure 341 pieds sur 388 pieds.

SHERBER, E. N. — Taxe de 1880, montant à........5c
Vingt-huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gordon, Monroe, Joséphine et Célestine, désignés comme vingt-huit lots de l'îlet No. 982; les dits vingt-huit lots mesurent, chaque, 30 pieds de face à la rue Gordon sur 126 pieds de profondeur.

SALZEMANN, AUGUSTE—Taxe de 1880, montant à........5c
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Indépendance, Pauline, Génie et Célestine, désignés comme onze lots de terre de l'îlet No. 1660; les dits onze lots mesurent 341 pieds de face à la rue Indépendance sur 123 pieds de profondeur.

STACEY, ANDREW J.—Taxe de 1880, montant à........5c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Tricou, Hancock, Libéral et Force, désigné comme l'îlet No. 1126; le dit îlet No. 1126 mesure 268 pieds sur 385 pieds.

STACEY, ANDREW J.—Taxe de 1880, montant à........5c
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Deléry, Hancock, Industrie et Agriculture, désignés comme îlets Nos. 1656 et 1630; les dits îlets Nos. 1656 et 1630 mesurent, chaque, 265 pieds sur 336 pieds.

SADLER, G. W.—Taxe de 1880, montant à........5c
Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Chevreuile, Vertus et Magistrat, désigné comme un triangle de l'îlet No. 1817.

SAINE, ALPHONSE—Taxe de 1880, montant à........5c
Un certain demi îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Piété, [illegible], Force et Magistrat, désigné comme un demi de l'îlet No. 1897; le dit demi de l'îlet No. 1897 mesure 120 pieds sur 341 pieds.

SCHWARZ, MLLE JOSEPHINE—Taxe de 1880, montant à........5c
Seize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Deléry, Tonti, Abondance et Trésor, désignés comme 16 lots de l'îlet No. 1807.

SCHWARTZ, ANT.—Taxe de 1880, montant à........5c
Seize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hancock, [illegible], Abondance et Trésor, désignés comme 16 lots de l'îlet No. [illegible]; [illegible] pieds de face à la [illegible] sur [illegible] pieds de profondeur.

SEEBHOKET, J.—Taxe de 1880, montant à........$2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, St. Antoine, Bagatelle et Remparts, désigné comme lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. 23 mesure [illegible] pieds de face à la rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur.

SCHREIBER, GEORGE—Taxe de 1880, montant à........$4 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Union, Bagatelle et Villeré, désignés comme lots Nos. 13 et 14 de l'îlet No. 630; le lot No. 13 mesure 60 pieds de face à la rue Robertson sur [illegible] pieds de profondeur; le lot No. 14 forme l'encoignure des rues Union et Robertson et mesure 32 pieds de face à la rue Union sur 60 pieds de profondeur.

SCHEA, RICHARD—Taxe de 1880, montant à........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Prosper, St. Antoine, Bagatelle et Claiborne, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 751; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Prosper sur 100 pieds de profondeur.

SCHEA, RICHARD—Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, St. Antoine, Prosper et Claiborne, désigné comme lot No. 18 de l'îlet No. 751; le dit lot No. 18 mesure 25 pieds de face à la rue Bagatelle sur 126 pieds de profondeur.

STEWART, Vve JAS.—Taxe de 1880, montant à........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Génie, Bagatelle, Union et Célestine, désigné comme lot No. 13 de l'îlet No. 1027; le dit lot No. 13 mesure 50 pieds de face à la rue Génie sur 120 pieds de profondeur.

STEWART, Vve JAS.—Taxe de 1880, montant à........$2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, Génie, Union et Célestine, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 1027; le dit lot No. 14 mesure 126 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur.

SERRARY, LOUIS F.—Taxe de 1880, montant à........5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Force, Mandeville, Marigny et Libéral, désignée comme une portion de l'îlet No. 1171; la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Force et Mandeville et mesure 35 pieds de face à la rue Force sur 115 pieds de profondeur.

SERRARY, LOUIS F.—Taxe de 1880, montant à........90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Congrès, Indépendance, Prosper et Solidelle, désignée comme une portion de l'îlet No. 798.

SERRERY, LOUIS—Taxe de 1880, montant à........5c
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gordon, Monroe et la Promenade Floride, désignés comme lots Nos. 2 à 9 de l'îlet No. 1646.

SERRORY, LOUIS F.—Taxe de 1880, montant à........10c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Espagne, Mandeville, Plaisir et Ne Plus Ultra, désigné comme l'îlet No. 2273.

SERRORY, LOUIS R.—Taxe de 1880, montant à........5c
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Vertus, Musique, Arts et Force, désignés comme lots Nos. 22 à 26 de l'îlet No. 1215; les dits lots Nos. 22 à 26 forment l'encoignure des rues Vertus et Musique.

SERRORY, LOUIS R.—Taxe de 1880, montant à........5c
Dix-sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Clouet, Vertus et Force, désignés comme lots Nos. 1 à 17 de l'îlet No. 1290.

SERRORY, LOUIS A.—Taxe de 1880, montant à........5c
Deux-tiers d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Espagne, Ne Plus Ultra et Sere, désigné comme deux-tiers de l'îlet No. 2232.

SHELLY, MARTHA—Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Vertus, Nouvelle-Orléans, St. Bernard et Force, désigné comme lot No. 18 de l'îlet No. 1300; le dit lot No. 18 mesure 23 pieds de face à la rue Vertus et 40 pieds à l'arrière sur une profondeur de 100 pieds d'un côté et 106 pieds de l'autre côté.

ST. FEROL, W. E. F.—Taxe de 1880, montant à........20c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Bernard, Antonia, Vertus et Magistrat, désigné comme lot No. 21 de l'îlet No. 1300; le dit lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue St. Bernard sur 100 pieds de profondeur.

STERLING, B.—Taxe de 1880, montant à........45c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Aubry, D'Abadie et Dorgenois, désignée comme une portion de l'îlet No. 1209; la dite portion de terre mesure 30 pieds de face à la rue Rocheblave sur 116 pieds de profondeur.

SEPIN, F. et J. MARQUIS—Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Laharpe, Columbus, [illegible], désigné comme lot No. 15 de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. 15 mesure 32 pieds de face à la rue Laharpe sur 156 pieds de profondeur.

STEEL, A.—Taxe de 1880, montant à........20c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, Union, Lot et Hope, désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. 1300; le dit lot No. 4 mesure [illegible] pieds de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds de profondeur.

SENNETTE, VEUVE J.—Taxe de 1880, montant à........5c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lot, St. Bernard, Nouvelle-Orléans et Hope, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 1304; le dit lot No. 7 mesure 120 pieds de face à la rue Lot sur 100 pieds de profondeur.

SCHEFFER, PHILIP—Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la Route de Gentilly, [illegible], la Route St. John et la rue [illegible], désigné comme lot No. 26 de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. 26 mesure 30 pieds de face à la Route de Gentilly sur 120 pieds de profondeur.

SCHENCK, MARTIN—Taxe de 1880, montant à........5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la rue Castiglione, l'avenue St. Bernard, les rues Clay et Dupré, désignée comme une portion de l'îlet No. 1573; la dite portion mesure 64 pieds de face à la rue Castiglione sur 130 pieds de profondeur.

STEWART, ANDREW — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Deux certaines portions de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Broad, Duels, Habana et Warsaw, désignées comme deux portions de l'îlet No. 1879; une portion forme l'encoignure des rues Broad et Duels et mesure 60 pieds 6 pouces de face à la rue Broad sur 60 pieds 6 pouces de profondeur; l'autre portion mesure 30 pieds de face à la rue Broad sur 100 pieds de profondeur.

STERN'S FERTILIZING AND CHEMICAL MANUFACT'G CO. — Taxe de 1880, montant à........$9 [illegible]
Cinq certaines portions de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Français, Champs-Elysées, le Canal Marigny et la rue Industrie, désignées comme cinq portions de l'îlet No. 1368; la première portion mesure 31 pieds de face à la rue Français sur 154 pieds de profondeur; la deuxième portion mesure 128 pieds de face à la rue Français sur 134 pieds de profondeur; la troisième portion mesure 128 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur 134 pieds de profondeur; la quatrième portion mesure 64 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur 154 pieds de profondeur; la cinquième portion mesure 128 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur 134 pieds de profondeur.

STEWART, [illegible] — Taxe de 1880, montant à........30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la Route de Gentilly, les rues Champs-Elysées et [illegible], désignée comme une portion de l'îlet No. [illegible].

SEYMOUR, ELISHA—Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Pertin, Foy, Livaudais et Cato, désigné comme l'îlet No. [illegible].

SEYMOUR, ELISHA—Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Pertin, Foy, Livaudais et Cato, désigné comme l'îlet No. [illegible].

SEYMOUR, ELISHA— Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Pertin, Deléry, Foy et Cato, désigné comme l'îlet No. [illegible].

SEYMOUR, ELISHA—Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jumonville, Duplessis, Solon et Pelopidas, désigné comme l'îlet No. 2674.

SCHENCK, GEO.—Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Mazant, [illegible], désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue [illegible] sur 150 pieds de profondeur.

SCHENCK, GEORGE—Taxe de 1880, montant à........30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible].

SEAVEMIS, CHAS. — Taxe de 1880, montant à........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Port, St. Ferdinand et Dauphine, désigné comme lot No. 30 de l'îlet No. 254; le dit lot No. 30 forme l'encoignure des rues Bourgogne et Port et mesure 32 pieds de face à la rue Bourgogne sur 100 pieds de profondeur.

SHUZENEAU, CHARLES—Taxe de 1880, montant à........$3 60
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Piété, Louisa, Remparts et St. Claude, désignés comme lots Nos. 6 à 9 de l'îlet No. 361; les dits lots Nos. 6 à 9 mesurent 120 pieds de face à la rue Piété sur 110 pieds de profondeur.

SCHERMOL, J. — Taxe de 1880, montant à........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marais, Press, St. Ferdinand et Urquhart, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 455; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Marais sur 171 pieds de profondeur.

STERLING, HERITIERS DE ROSA — Taxe de 1880, montant à........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Villeré, Félicienne et Robertson, désigné comme lot No. 11 de l'îlet No. 658; le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Clouet et Villeré et mesure 31 pieds de face à la rue Clouet sur 117 pieds de profondeur.

SPEARING, MME MARY—Taxe de 1880, montant à........60c
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Prosper, St. Ferdinand, Port et Solidelle, désignés comme lots Nos. 4, 5, 6, 13 à 18 de l'îlet No. 782; les dits lots Nos. 4, 5 et 6 forment l'encoignure des rues Prosper et St. Ferdinand et mesurent 121 pieds de face à la rue Prosper sur 186 pieds de profondeur; les dits lots Nos. 13 à 18 mesurent 224 pieds de face à la rue Port sur 121 pieds de profondeur.

SCHRECKE, FREDERICK — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Chessneau, Force et Vertus, désignée comme une portion de l'îlet No. 1218.

SCHNEIDER, GUSTAVE — Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Tricou, Deléry, Lot et la Promenade Floride, désigné comme l'îlet No. 1443; le dit îlet No. 1443 mesure [illegible] pieds sur 307 pieds.

SCHIAFFINO, ANTONIO—Taxe de 1880, montant à........$3 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Urquhart, [illegible], Français et Villeré, désigné comme lot No. 26 de l'îlet No. 510; le dit lot No. 26 mesure 28 pieds de face à la rue Urquhart sur 126 pieds de profondeur.

SICRIST, JOSEPH — Taxe de 1880, montant à........$1 [illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Londres, les rues Force, Habana et Vertus, désignée comme une portion de l'îlet No. 1201; la dite portion forme l'encoignure de l'Avenue Londres et la rue Force et mesure 90 pieds de face à l'Avenue Londres sur 120 pieds de profondeur.

SICRIST, JOSEPH — Taxe de 1880, montant à........90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la rue Vertus, l'Avenue Londres, les rues Habana et Force, désignée comme une portion de l'îlet No. 1201; la dite portion forme l'encoignure de la rue Vertus et de l'Avenue Londres et mesure 64 pieds de face à la rue Vertus sur 110 pieds de profondeur.

SICHRIST, JOSEPH — Taxe de 1880, montant à........$3 60
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Londres, les rues Vertus, Nouvelle-Orléans et Magistrat, désignée comme une portion de l'îlet No. 1285; la dite portion de terre forme l'encoignure de l'Avenue Londres et la rue Vertus et mesure 126 pieds de face à l'Avenue Londres sur 120 pieds de profondeur.

SIMM, DAVID — Taxe de 1880, montant à........60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues D'Abadie, Aubry, Tonti et Rocheblave, désignée comme une portion de l'îlet No. 1197; la dite portion de terre mesure 32 pieds de face à la rue d'Abadie sur 120 pieds de profondeur.

SIMMS, HENRY—Taxe de 1880, montant à........30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Antonia, St. Antoine, Force et Vertus, désignée comme une portion de l'îlet No. 1289; la dite portion mesure 32 pieds de face à la rue Antonia sur 127 pieds de profondeur.

SMITH, JOHN — Taxe de 1880, montant à........$1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Magistrat, Nouvelle-Orléans, l'Avenue Londres et la rue Vertus, désignée comme une portion de l'îlet No. 1285; la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Magistrat et Nouvelle-Orléans et mesure 180 pieds de face à la rue Magistrat sur 160 pieds de profondeur.

SILVA, JOHN— Taxe de 1880, montant à........80c
Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues D'Abadie, Aubry, Rocheblave et Dorgenois, désignée comme une portion de l'îlet No. 1249; la dite portion de terre mesure 60 pieds de face à la rue D'Abadie sur 123 pieds de profondeur.

SMITH, MME EULALIE — Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Warsaw, Bruxelles, Hope et Broad, désigné comme lot No. 3 de l'îlet No. 1566; le dit lot No. 3 mesure 64 pieds de face à la rue Warsaw sur 110 pieds de profondeur.

SMITH, MME JOHN— Taxe de 1880, montant à........$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Lepage, Septième et Broad, désigné comme lot No. 3 de l'îlet No. 1520; le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur.

SCHNICKER, AUGUSTE — Taxe de 1880, montant à........60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Français, Union, Hope et Duels, désignée comme une portion de l'îlet No. 1549; la dite portion de terre mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Français sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

SHILLING, Vve WM.—Taxe de 1880, montant à........90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pertin, [illegible], Encampment et Savage, désignés comme lots G et H de l'îlet No. 1836; le lot G mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Pertin sur 75 pieds de profondeur; le lot H mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue [illegible] sur 75 pieds de profondeur.

SCHMIDKY, MME E.—Taxe de 1880, montant à........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Mandeville, Urquhart et Villeré, désigné comme lot No. 12 de l'îlet No. 514; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Espagne sur 120 pieds de profondeur.

SINGER, FRED.—Taxe de 1880, montant à........90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clay, Castiglione, St. Bernard et Dupré, désignée comme une portion de l'îlet No. 1573; la dite portion de terre mesure 120 pieds de face à la rue Clay sur 110 pieds de profondeur.

SINGER, FRED — Taxe de 1880, montant à........45c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clay, Castiglione, St. Bernard et Dupré, désignée comme une portion de l'îlet No. 1573; la dite portion de terre mesure 30 pieds de face à la rue Clay sur 130 pieds de profondeur.

SIMMS, HAMILTON — Taxe de 1880, montant à........$2 40
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Warsaw, Habana, Manuel et Beauregard, désigné comme l'îlet No. 2569; le dit îlet No. 2569 mesure 330 pieds sur 319 pieds 10 pouces.

SMITH, JOHN G.—Taxe de 1880, montant à........$1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre à Milneburg; la dite portion de terre mesure 30 pieds de face à la rue Columbia sur 80 pieds de profondeur.

SITGES, Vve MARC — Taxe de 1880, montant à........$4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Mandeville, Espagne et Remparts, désigné comme lot No. 21 de l'îlet No. 274; le dit lot No. 21 mesure 32 pieds de face à la rue Bourgogne sur 126 pieds de profondeur.

SCHNEIDER, MME BERNARD — Taxe de 1880 montant à........$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Congrès, Indépendance, St. Claude et Marais, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 697; le dit lot No. 14 mesure 37 pieds de face à la rue Congrès sur 96 pieds de profondeur.

SCHMIDT, MME JOHN P.—Taxe de 1880, montant à........$1 20
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mazant, Marais, St. Claude et Barthélemy, désignés comme lots Nos. 10 à 13 de l'îlet No. 411; les dits lots No. 10 à 13 forment l'encoignure des rues Mazant et Marais et mesurent 120 pieds de face à la rue Mazant sur 45 pieds de profondeur.

SCHMIDT, PETER No. 2— Taxe de 1880, montant à........$2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jeanne, Marais, St. Claude et Barthélemy, désignés comme lots Nos. 3 et 4 de l'îlet No. 410; les dits lots Nos. 3 et 4 mesurent 60 pieds de face à la rue Jeanne sur 120 pieds de profondeur.

[illegible] JOHN — Taxe de 1880, montant à........90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Clouet, Louisa et Robertson, désignée comme une portion de l'îlet No. 654; la dite portion de terre mesure 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 170 pieds de profondeur.

SISTERS OF THE BENEDICT— Taxe de 1880, montant à........$6 60
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Washington, Magistrat, Prosper et Solidelle, désigné comme l'îlet No. 779; le dit îlet No. 779 mesure 270 pieds sur 330 pieds.

SCHOMBERG, MME PHILOGENE—Taxe de 1880, montant à........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Kerlerec, Robertson et Claiborne, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 620; le dit lot No. 9 mesure 36 pieds de face à la rue Columbus sur 134 pieds de profondeur.

SCHOELLER, AMBROISE—Taxe de 1880, montant à........$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Union, Bagatelle, Robertson et Claiborne, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 627, le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Union sur 127 pieds de profondeur.

SCOTT, SUC. M.—Taxe de 1880, montant à........$1 03
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Roman, Aubry, O'Reilly et Prieur, désigné comme lot No. 22 de l'îlet No. 906 et 907; le dit lot No. 22 mesure 32 pieds de face à la rue Roman sur 120 pieds de profondeur.

SOLIS, J. L.—Taxe de 1880, montant à........$1 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Antoine, Antonia, Célestine et Génie, désignés comme lots Nos. 19 et 20 de l'îlet No. 1020; les dits lots Nos. 19 et 20 mesurent 64 pieds de face à la rue St. Antoine sur 126 pieds de profondeur.

SOMMER, Vve B. W.—Taxe de 1880, montant à........$1 50
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par le Chemin de Gentilly, les Avenues St. Bernard et Paris et les rues Abondance et Trésor, désignée comme une portion de l'îlet No. 1936; la dite portion de terre forme l'encoignure du Chemin de Gentilly et l'Avenue St. Bernard et mesure 156 pieds de face au Chemin de Gentilly sur 120 pieds de profondeur.

ST. JOHN, LOUIS—Taxe de 1880, montant à........$1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Français, Manuel et Foy, désignée comme une portion de l'îlet No. 2656.

SOLAME, J.—Taxe de 1880, montant à........$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Désiré, Dauphine et Bourgogne, désigné comme lot No. 19 de l'îlet No. 347; le dit lot No. 19 mesure 20 pieds de face à la rue Elmire, sur 90 pieds de profondeur.

SOURD, MME CHRISTOPHER—Taxe de 1880, montant à........$2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Claude, Désiré, Elmire et Remparts, désignés comme lots Nos. 16 et 17 de l'îlet No. 360; les dits lots No. 16 et 17 forment l'encoignure des rues St. Claude et Désiré et mesurent 60 pieds de face à la rue St. Claude sur 131 pieds de profondeur.

SOURD, SUC. DE CHRISTOPHER—Taxe de 1880, montant à........$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Désiré, St. Claude, Elmire et Remparts, désigné comme lot No. 18 de l'îlet No. 360; le dit lot No. 18 mesure 32 pieds de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur.

SOURD, Vve LOUIS—Taxe de 1880, montant à........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pauline, Indépendance, Robertson et Villeré, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 596; le dit lot No. 9 mesure 31 pieds de face à la rue Pauline sur 120 pieds de profondeur.

STOFFER, M.—Taxe de 1880, montant à........75c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Louisa, Robertson et Claiborne, désignés comme lots Nos. 8 et 9 de l'îlet No. 654; les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent 62 pieds de face à la rue Clouet sur 120 pieds de profondeur.

SOLIS, MANUEL—Taxe de 1880, montant à........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Barthélemy, Mazant et Villeré, désigné comme lot No. 20 de l'îlet No. 484; le dit lot No. 20 mesure 31 pieds de face à la rue Urquhart sur 134 pieds de profondeur.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........30c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Pauline, Jeanne, Génie et Libéral, désigné comme l'îlet No. 1063; le dit îlet mesure 230 pieds sur 341 pieds.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jeanne, Barthélemy, Génie et Libéral, désignée comme une portion de l'îlet No. 1063; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Jeanne sur 119 pieds de profondeur.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jeanne, Barthélemy, Force et Libéral, désignée comme une portion de l'îlet No. 1149.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........5c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jeanne, Pauline, Force et Libéral, désigné comme l'îlet No. 1149; le dit îlet No. 1149 mesure 239 pieds sur 341 pieds.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pauline, Indépendance, Force et Libéral, désignée comme une portion de l'îlet No. 1150; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Pauline sur 123 pieds de profondeur.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pauline, Indépendance, Force et Vertus, désignée comme une portion de l'îlet No. 1232; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Pauline sur 123 pieds de profondeur.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........30c
Un certain îlet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Pauline, Jeanne, Force et Vertus, désigné comme l'îlet No. 1233; le dit îlet No. 1233 mesure 239 pieds sur 341 pieds.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........30c
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jeanne, Barthélemy, Force et Vertus, désignés comme 11 lots de l'îlet No. 1234; les dits 11 lots mesurent 341 pieds de face à la rue Jeanne sur 119 pieds de profondeur.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........5c
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Barthélemy à Pauline, Magistrat et Vertus, désignés comme îlets Nos. 1302 et 1303.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pauline, Indépendance, Magistrat et Vertus, désignée comme une portion de l'îlet No. 1301; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Pauline sur 123 pieds de profondeur.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........5c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Indépendance, Pauline, Magistrat et Lot, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 1401; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 64 pieds de face à la rue Indépendance sur 218 pieds de profondeur.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pauline, Jeanne, Magistrat et Lot, désignée comme une portion de l'îlet No. 1402; la dite portion de terre mesure 40 pieds de face à la rue Pauline sur 340 pieds de profondeur.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........5c
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jeanne, Barthélemy, Magistrat et Lot, désignés comme onze lots de l'îlet No. 1403, les dits onze lots de terre mesurent 52 pieds de face à la rue Jeanne sur 119 pieds de profondeur.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jeanne, Pauline, Solidelle et Joséphine, désigné comme l'îlet No. 900; le dit îlet No. 900 mesure 238 pieds sur 341 pieds.

SOLLIE, J.—Taxe de 1880, montant à........90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Piété, Solidelle et Prosper, désignée comme une portion de l'îlet No. 780; la dite portion de terre mesure 155 pieds de face à la rue Louisa sur 100 pieds de profondeur.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........[illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jeanne, Pauline, Prosper et Claiborne, désigné comme l'îlet No. 720, le dit îlet No. 720 mesure 238 pieds sur 341 pieds.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........$1 54
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jeanne, Pauline, Prosper et Solidelle, désigné comme l'îlet No. 795; le dit îlet No. 795 mesure 238 pieds sur 341 pieds.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........10c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Piété, Louisa, Joséphine et Solidelle, désignés comme 3 lots de l'îlet No. 856, les dits 3 lots mesurent 53 pieds de face à la rue Piété sur 186 pieds de profondeur.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Pauline, Jeanne, Joséphine et Célestine, désigné comme l'îlet No. 936; le dit îlet No. 936 mesure 341 pieds sur 238 pieds.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jeanne, Barthélemy, Génie et Célestine, désignée comme une portion de l'îlet No. 1001; la dite portion mesure 341 pieds de face à la rue Jeanne sur 119 pieds de profondeur.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........5c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jeanne, Pauline, Génie et Célestine, désigné comme l'îlet No. 1002; le dit îlet No. 1002 mesure 239 pieds sur 341 pieds.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pauline, Indépendance, Génie et Célestine, désignée comme une portion de l'îlet No. 1003; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Pauline sur 95 pieds de profondeur.

SOCIETY OF THE HOLY CROSS—Taxe de 1880, montant à........30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pauline, Indépendance, Génie et Libéral, désignée comme une portion de l'îlet No. 1061; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Pauline sur 125 pieds de profondeur.

SONDAY, PETER — Taxe de 1880, montant à........30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Congrès, Génie et Libéral, désignée comme une portion de l'îlet No. 1079; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur.

SONDAY, PETER — Taxe de 1880, montant à........5c
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Congrès, Elmire, Vertus et Magistrat, désignés comme six lots de terre de l'îlet No. 1268; les dits six lots de terre mesurent 341 pieds de face à la rue Congrès sur 120 pieds de profondeur.

SOLIE, PIERRE — Taxe de 1880, montant à........5c
Un certain demi îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Mazant, la Promenade Floride et la rue Industrie, désigné comme un demi de l'îlet No. 1618; le dit demi îlet mesure 270 pieds de face à la rue Barthélemy sur 305 pieds de profondeur.

SOULIE, P.—Taxe de 1880, montant à........5c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mazant, France, Agriculture et Industrie, désignée comme une portion de l'îlet No. 1686; la dite portion de terre mesure [illegible] pieds de face à la rue Mazant sur [illegible] pieds de profondeur.

SOULIE, P.—Taxe de 1880, montant à........5c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Mazant, Barthélemy, Agriculture et Industrie, désigné comme l'îlet No. 1686; le dit îlet No. 1686 mesure 341 pieds sur 279 pieds.

SOUTRA, MLLE A. F. et A. M.—Taxe de 1880, montant à........$3 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété sur le chemin de Gentilly, côté droit de la ville, désigné comme lot No. 16; le dit lot No. 16 mesure 2 arpents de face au chemin de Gentilly sur 20 arpents de profondeur.

SOUTRA, MLLE A. F. et A. M.—Taxe de 1880, montant à........$3 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété sur le chemin de Gentilly, côté gauche du Lac, désigné comme lot No. 17; le dit lot No. 17 mesure 2 arpents de face au chemin de Gentilly sur 20 arpents de profondeur.

SCHULZ, MME M. — Taxe de 1880, montant à........$6 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Antoine, Claiborne, Antonia et Robertson, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 625; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues St. Antoine et Claiborne et mesure 32 pieds de face à la rue St. Antoine sur 64 pieds de profondeur.

SURGI, MME LOUIS—Taxe de 1880, montant à........$1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, l'allée Rousselin et la rue Dorgenois, désignée comme une portion de l'îlet No. 1359; la dite portion mesure 200 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur 180 pieds de profondeur.

SURGI, MME LOUIS—Taxe de 1880, montant à........$1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Onzaga, Lapeyrouse, l'allée Rousselin et la rue Dorgenois, désignée comme une portion de l'îlet No. 1359, la dite portion mesure 150 pieds de face à la rue Onzaga sur 150 pieds de profondeur.

SULFSTED, HENRY—Taxe de 1880, montant à........$1 50
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la rue Broad, l'avenue St. Bernard, l'allée Rousselin et la rue O'Reilly désignés comme trois lots de l'îlet No. 1365, les dits trois lots mesurent 90 pieds de face à la rue Broad sur 128 pieds de profondeur.

SURGI, SUC. LOUIS — Taxe de 1880, montant à........$6 60
Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bruxelles, Broad et Duels, désigné comme un triangle de l'îlet No. 1530; le dit triangle forme l'encoignure des rues Bruxelles et Broad et mesure 266 pieds de face à la rue Bruxelles sur 120 pieds de profondeur.

SCHLUMBRECHT, J. D. — Taxe de 1880, montant à........$6 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Clouet, Montégut et Royale, désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. 142, le dit lot No. 4 mesure 40 pieds de face à la rue Chartres sur 100 pieds de profondeur.

SCHULER, AMBROISE — Taxe de 1880, montant à........60c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Arts, Peintres, Joséphine et Célestine, désigné comme l'îlet No. 921, le dit îlet No. 921 mesure 280 pieds sur 320 pieds.

SUGENTOUL, MME E. — Taxe de 1880, montant à........15c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peintres, Arts, Génie et Célestine, désignés comme trois lots de l'îlet No. 1018.

SUZAL, R. R. — Taxe de 1880, montant à........5c
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Washington, Force et Vertus, désignés comme six lots de l'îlet No. 1213.

STYLES, SOLOMON—Taxe de 1880, montant à........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Magistrat, St. Bernard, Antonia et Vertus, désigné comme lot No. 20 de l'îlet No. 1283; le dit lot No. 20 mesure 33 pieds de face à la rue Magistrat sur 160 pieds de profondeur.

SYLVAIN, JOSEPH — Taxe de 1880, montant à........$1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Broad, Onzaga, D'Abadie et l'allée Rousselin, désignée comme une portion de l'îlet No. 1360; la dite portion mesure 38 pieds de face à la rue Broad sur 116 pieds de profondeur.

TAYLOR, MME M. — Taxe de 1880, montant à........$0 40
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'allée Rousselin, les rues D'Abadie, Aubry et Dorgenois, désignée comme une portion de l'îlet No. 1369; la dite portion mesure 64 pieds de face à l'allée Rousselin sur 206 pieds de profondeur.

TRACY, MICHAEL O. — Taxe de 1880, montant à........$3 40
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Bernard, Antonia, Duels et Industrie, désigné comme l'îlet No. 1583, le dit îlet No. 1583 mesure 233 pieds sur 320 pieds.

TRACY, M. O.—Taxe de 1880, montant à........15c
Trois certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Arts, Chasseurs, la Promenade Floride et la rue Industrie, désignés comme les îlets Nos. 1595 à 1597.

TRACY, M. O. — Taxe de 1880, montant à........30c
Trois certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Chasseurs, Arts, Agriculture et Industrie, désignés comme îlets Nos. 1794 à 1796.

TRACY, M. O. — Taxe de 1880, montant à........5c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Musique, Washington, Agriculture et Industrie, désigné comme l'îlet No. 1796.